



AVIS PUBLIC

Avis est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog, que le conseil de la MRC de Memphrémagog, à une assemblée ordinaire tenue à la salle du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead le 18 février 2026 a adopté un règlement, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 11-26

Règlement modifiant le règlement 7-82 relatif au nombre de membres du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Memphrémagog

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau du secrétaire de sa municipalité ou au bureau du greffier-trésorier de la MRC de Memphrémagog, 455, rue MacDonald, Magog, Québec, durant les heures d'ouverture.

Donné et signé à Magog, ce 25 février 2026.

Dominick Faucher
Greffier-trésorier